**Zeitschrift:** Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne

Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne

**Band:** 22 (1883)

**Register:** Table alphabétique des matières

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Table alphabétique des matières

## contenues dans le Tome XXII du Bulletin des lois.

(Année 1883.)

### A.

	Dago
Allemagne. Voir Traité d'établissement.	Pages
Allumettes. Arrêté du Conseil fédéral concernant	
une modification de l'art. 7 du règlement sur	
la fabrication et la vente des —	257
Amendes. Circulaire du Conseil-exécutif concernant	
une modification apportée au règlement pour	
le chemin de fer de l'Etat de Berne relative-	
ment à la répartition des	83
Assemblée constituante. Décret concernant la con-	
vocation d'une —	66
Assistance gratuite des aliénés et des enfants aban-	
donnés. Convention entre la Suisse et la France	
concernant l' —	82
Assistance judiciaire réciproque. Convention entre	
la Suisse et l'Italie pour l' —	85
Autriche-Hongrie. Voir Epizooties.	
<b>C</b> .	
Chemins d'exploitation rurale. Décret relatif à	
l'établissement de —	62
Chemin de fer de l'Etat. Voir Amendes.	
Chemin de fer régional de Tavannes à Tramelan.	
Arrêté concernant la participation financière de	
l'Etat à l'établissement du —	40

- 282 $-$	6 %
	Pages
Chevaux de cavalerie. Ordonnance sur les —	12.
Règlement sur la vente aux enchères des —	
fournis par la confédération	34
<b>D.</b>	
Déclarations d'option. Circulaire du Conseil fédéral	
concernant les — des fils de Français natu-	
ralisés Suisses	270
${f E}.$	75
Effets d'habillement. Ordonnance sur le remplace-	
ment des — aux sous-officiers de l'élite	47
Epizooties. Convention conclue entre la Suisse et	
l'Autriche-Hongrie dans le but d'empêcher la	
propagation des — par le commerce du bétail	76
Espagne. Traité de commerce entre la Suisse et l' —	226
Etalonnage. Règlement concernant l' — des appa-	
reils de mesurage pour le pétrole et d'autres	
liquides qui se volatilisent facilement	6
Examens. Règlement pour les — des aspirants	
au diplôme de professeur	87
Règlement pour les — des aspirants au diplôme	0.
bernois d'instituteur d'école secondaire	105
F.	100
Feuille officielle du commerce. Arrêté du Conseil	
fédéral modifiant le règlement concernant la —	50
0	90
France. Voir Assistance gratuite des aliénés et des	
enfants abandonnés, Déclarations d'option, Pêche,	
Service militaire.	
G.	60
Gratifications. Circulaire concernant les — à accorder	
aux gendarmes et agents de police	259
Gymnastique. Ordonnance sur l'introduction de l'en-	
seignement de la — pour la jeunesse mascu-	
line dès l'âge de 10 à 15 ans	56

Habillement de l'armée. Ordonnance sur l'entretien de tout l' - entre les mains de la troupe et en dépôt dans les magasins . . . . . . 42 I. Impôt militaire. Arrêté portant modification de l'art. 20 de l'ordonnance du 21 février 1881 49 Italie. Voir Assistance judiciaire réciproque, Service militaire. M. Mâche. Décret instituant deux assemblées politiques 268 Arrêté fixant le siége des deux assemblées poli-269 P. Convention entre la Suisse et la France  $P\hat{e}che.$ arrêtant des dispositions uniformes sur la dans les eaux frontières 1 Primes. Règlement concernant les — à accorder par la Confédération pour les pouliches quali-73 Procédure civile. Loi simplifiant et abrégeant la — 121 Propriété littéraire et artistique. Loi fédérale con-248 Règlement d'exécution pour cette loi . . . . 272  $\mathbf{R}$ . Registre du commerce. Arrêté fédéral modifiant le 50

Revaccination. Arrêté concernant l'abrogation des	Pages
ordonnances cantonales sur la — des militaires	37
Ruisseau de Cortébert. Ordonnance plaçant le —	•
sous la surveillance de l'Etat	265
S.	
Service militaire. Circulaire du Conseil fédéral con-	*
cernant le — des fils de Français et d'Italiens	
naturalisés Suisses, nés en Suisse avant la	
naturalisation de leurs parents	9
Signalements. Circulaire concernant les —	261
Société d'utilité publique de Berthoud. Décret lui	
conférant la personnalité civile	61
St-Jean. Décret créant des places de directeur et	) (A)
de comptable du pénitencier de —	266
Arrêté relatif à l'établissement d'une commission	
de surveillance pour le pénitencier de — .	267
T.	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	ī.
Tavannes-Tramelan. Voir Chemin de fer régional de —	ī
Tavannes-Tramelan. Voir Chemin de fer régional de — Tir volontaire. Ordonnance concernant l'encourage-	52
Tavannes-Tramelan. Voir Chemin de fer régional de —  Tir volontaire. Ordonnance concernant l'encouragement du —	$\begin{array}{c} 52 \\ 226 \end{array}$
Tavannes-Tramelan. Voir Chemin de fer régional de — Tir volontaire. Ordonnance concernant l'encouragement du —	$\begin{array}{c} 52 \\ 226 \end{array}$
Tavannes-Tramelan. Voir Chemin de fer régional de —  Tir volontaire. Ordonnance concernant l'encouragement du —	
Tavannes-Tramelan. Voir Chemin de fer régional de — Tir volontaire. Ordonnance concernant l'encouragement du —	226
Tavannes-Tramelan. Voir Chemin de fer régional de — Tir volontaire. Ordonnance concernant l'encouragement du —	226 258
Tavannes-Tramelan. Voir Chemin de fer régional de — Tir volontaire. Ordonnance concernant l'encouragement du —	226 258
Tavannes-Tramelan. Voir Chemin de fer régional de — Tir volontaire. Ordonnance concernant l'encouragement du —	226 258
Tavannes-Tramelan. Voir Chemin de fer régional de — Tir volontaire. Ordonnance concernant l'encourage- ment du —	226 258
Tavannes-Tramelan. Voir Chemin de fer régional de — Tir volontaire. Ordonnance concernant l'encouragement du —	226 258